



Annulation d'un devis signé

Par **AZURMO**, le **17/11/2008** à **16:15**

En date du 1er octobre après avoir eu le responsable des travaux d'une entreprise du BTP au téléphone auquel j'avais posé la question suivante "dans quel délai pouvez-vous réaliser les travaux désignés dans le devis ?" et à laquelle il m'avait répondu, retournez moi le devis signé aujourd'hui et ajoutez l'intervention se fera lundi 6 octobre" J'ai donc retourné le devis signé le 1er octobre avec la mention demandé par le chef de travaux Depuis rien!!!

Impossible de contacter le chef de travaux, aucune date pour la réalisation, le néant...

Puis je annulé le devis par lettre recommandée ?

Merci

M.S.